



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E128109

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2026

ÉDITÉ LE 27/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1989

Forme juridique : SARL

Capital : 19 840

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 351 564 117

Siret : 351 564 117 00023

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5416408

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 107610320

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 107610320

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : BATIMAG 44

5 RUE AMBROISE PARE
PARC D'ACTIVITE LEGE NORD
44650 LEGE

Téléphone : 02 40 04 96 77

Portable : 06 61 76 23 29

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@batimag44.com

Responsabilité légale :
MINGUET VIANNEY GÉRANT / THIBAUD LUDOVIC GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	13/09/2023
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	19/03/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.